

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : SEMISAP: aide départementale à la création d'un accès PMR au sein de la résidence Roques Rousses à Salon-de-Provence.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer à la SEMISAP une subvention de 20.776 € destinée à la création d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les 3 bâtiments de la résidence « Roques Rousses » à Salon-de-Provence, pour une dépense éligible globale TTC de 207.764,10 €;
- d'autoriser la signature de la convention type de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**